

03 avr 2015 -17:52

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2015

Contribution de la Belgique à la 17e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt et du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs à la contribution de la Belgique à la 17e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA17).

Le premier projet vise à adapter le programme de paiement de la contribution belge à la 17e reconstitution des moyens de l'Association internationale de développement (AID).

Dans le cadre des discussions relatives au budget 2015, le ministre de la Coopération au développement a proposé de ventiler le solde des paiements sur une période de 9 ans, et de revenir ainsi au plan de paiement traditionnel, plutôt que sur les 3 ans prévus. Cette proposition a été abordée avec la direction de l'IDA et un nouveau plan de paiement a été convenu.

Le second projet détermine les montants et le programme de paiement de la contribution de la Belgique à la compensation de l'allègement de la dette accordée par l'AID dans le cadre de l'initiative PPTTE (pays pauvres très endettés) intégrée dans la 17e reconstitution des ressources.

L'Association internationale de développement est une filiale du Groupe de la Banque mondiale. Celle-ci a été créée en 1960 pour soutenir le développement économique et social des pays le plus pauvres par l'octroi de crédits concessionnels et de dons. L'Association internationale de développement a pour objectif principal la lutte contre la pauvreté, conformément aux "objectifs de développement millénaire" des Nations Unies.

Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 10 avril 2014 relatif à la contribution de la Belgique à la dix-septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de Développement (IDA17)

Arrêté royal portant sur l'engagement et la liquidation des tranches HIPC dues dans le cadre de la participation de la Belgique à la dix-septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de Développement (IDA 17)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier
ministre et ministre de la Coopération au développement, de
l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>